

Lettre d'Engagement de la direction

Le 03/11/2022

La loi « Choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018, engage tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences prévues à l'article L.6313-1, d'être certifié sur la base du référentiel Engagement de service REF 132 « QualiformAgri », délivrée par AFNOR Certification.

Afin de répondre aux exigences de cette loi, la Direction de l'EPL Meuse, est engagée dans une politique de qualité au cœur de ses activités concernant la formation continue (formation pour adultes, et apprentissage, représentés par le CFPPA et les CFA Bar le Duc et Verdun).

Cet engagement permet de démontrer la conformité de notre établissement aux exigences du référentiel QualiFormAgri afin d'obtenir la certification nécessaire à la poursuite de ses activités, notamment pour :

- Le **management**, dans sa stratégie interne et externe, la gestion administrative et financière et les ressources humaines ;
- Les **engagements de service** : au niveau de l'accueil et l'information, l'ingénierie des actions concourant au développement des compétences ainsi que les actions de formation, l'apprentissage, la VAE et l'insertion ;
- Le **suivi et le pilotage du respect des orientations**, en assurant le suivi des engagements, les réclamations, la satisfaction des usagers, les audits et les bilans annuels.

La Direction s'engage ainsi à mettre les moyens humains et matériels contribuant au développement de toutes les actions visant à l'atteinte de cet objectif.

La direction assure le développement d'un réseau de partenaires du champ du handicap, mobilisable par les personnels dans le cas d'accueil de bénéficiaires en situation de handicap.

La direction s'assure de la mise en place et du suivi d'un système de veille réglementaire, économique, sociologique, pédagogique et technologique afin de se positionner et d'améliorer en permanence, son système qualité.

La Direction s'assure aussi de communiquer sa politique qualité à tous les niveaux de l'organisme de formation et de montrer ainsi sa volonté de s'engager dans une démarche d'amélioration permanente avec un point de situation en conseil d'administration annuel.

Objectifs pour 2022-2023 – Axes stratégiques

- . Maintenir la certification qualité (Qualiopi-Qualiformagri), engagée depuis 2021 et gérée par le responsable qualité désigné pour les centres CFA et CFPPA (Bar Le Duc et Verdun).
- . Respecter les engagements annuels définis dans les projets stratégiques de centre (CFA et CFPPA).
- . Création de groupes de travail pour élaboration du nouveau projet d'établissement.
- . Tendre vers une efficacité économique des formations du CFA et du CFPPA et mettre en place une comptabilité analytique.

Décision proposée et adoptée par le Conseil d'Administration de l'EPL du 29 Novembre 2022 délibération N°

Le directeur du CFA et du CFPPA de la Meuse

M. Z GUIBERTEAU

Directeur de l'EPL Meuse

M. G. CADIEU